

RIEN N'EST PENSÉ, MAIS TOUT EST DÉPENSÉ !

Quel gaspillage !

En 2018, notre commune était convenablement gérée et présentait un bilan plutôt flatteur avec plus de 5 millions d'euros de trésorerie et un excédent budgétaire d'un million d'euros. Entre 2015 et 2018, nous rappelons que les investissements d'un montant de 5,6 millions ont été financés à 75 % par les fonds propres de la commune.

Depuis, l'excédent de trésorerie a été dilapidé, l'excédent budgétaire a disparu, la fiscalité a augmenté de 40 % et l'endettement explose !

L'augmentation vertigineuse de nos impôts fonciers, bien supérieure à la moyenne nationale, n'a désormais qu'un objectif : améliorer le bilan de Bois le Roi pour pouvoir obtenir plus de prêts bancaires... C'est-à-dire nous condamner à nous endetter encore plus.



Des dépenses hors de contrôle

M. Dintilhac a mené une campagne massive de recrutement d'agents municipaux : +38 %* de dépenses de personnel.

Les charges générales de fonctionnement ont suivi la même trajectoire : +41 %* d'augmentation.

Il faut bien avoir conscience que ces dépenses décidées par M. Dintilhac et son équipe municipale sont des dépenses structurelles et non le financement de projets améliorant la vie des Bacots.

C'est une erreur qui nous empêchera d'investir sans augmenter encore les impôts.

Nous n'en avons pas pour notre argent !

Les services et infrastructures fournis par la commune ne sont pas à la hauteur des attentes des administrés et du coût engagé. Ces dépenses massives et pérennes n'ont pas entraîné de contreparties notables pour les Bacots...

Au vu de l'augmentation fulgurante des dépenses, nous devrions constater une augmentation équivalente des services rendus à la population.

Malgré des millions d'euros dépensés, il n'y a :

- ✓ pas de service supplémentaire,
- ✓ pas de dynamisation de l'économie locale,
- ✓ pas d'investissements dans la transition écologique.

Les subventions aux associations locales sont en baisse ainsi que les subventions aux écoles, par contre les tarifs scolaires et extrascolaires facturés aux familles sont en hausse...

Plus de dépenses de fonctionnement pour moins de services rendus... Qui dit mieux ? Mais ce n'est pas tout !

Notre argent a été littéralement jeté par les fenêtres pour payer de nombreuses et très coûteuses études inutiles comme BLR 2030 depuis 2019.

Si les écoles et les associations sportives voient leurs subventions diminuer... Ce n'est au contraire pas le cas des avantages perçus par certains promoteurs immobiliers ou particuliers.

Certains paiements laissent songeur, comme celui des 17 m² de grillage de clôture rue de Seine qui vous ont coûté 120 410,33 €.

Comment M. le maire et ses adjoints peuvent-ils permettre que la commune finance des dépenses aussi manifestement injustifiées ?

Conséquence : Le fonds de roulement de la commune est épuisé, une ligne de trésorerie d'un million d'euros a dû être demandée pour pouvoir payer les dépenses courantes comme les salaires. Et ceci malgré une dotation nationale de péréquation en hausse de 22 % versée par l'État pour aider Bois-le-Roi dans ses difficultés !

La poudre aux yeux préélectorale.

Les projets initiés par la mairie comme la maison de santé accusent d'énormes retards. Ce chantier est à l'arrêt depuis plusieurs mois et le projet de crèche est abandonné... Pourquoi ?

La réalité est très simple : La commune n'a plus l'argent nécessaire pour réaliser les promesses électorales de M. Dintilhac !

L'augmentation de la taxe permettra au mieux de souscrire les emprunts nécessaires à l'achèvement de ces réalisations et uniquement celles-ci... Sachant qu'une fois achevés, ces projets comme la médiathèque nécessiteront l'embauche de personnel et donc toujours plus de dépenses structurelles.

Il faut aussi espérer que les médecins qui souhaitent s'installer à Bois-le-Roi auront la patience d'attendre pour une maison médicale programmée en 2018 par la mandature précédente, déprogrammée en 2019 par M. le Maire, reprogrammée en 2020 et retardée en

raison de son incompétence.

Pour comparaison, celle de Samois-sur-Seine (316 m², avec 23 places de parking, 2 fois plus grande et pourtant 2 fois moins chère), travaux lancés en 2018 et livrée en 2019!



Samois-sur-Seine



Bois-le-Roi au 25 mai 2024

Nos finances s'effondrent comme le menacent les fondations de notre **église** dont les travaux étaient planifiés avec subventions d'état et de région en 2018 par la mandature précédente, mais repoussés par notre Maire pour des dépenses plus « stratégiques » comme les frais de réception (+37 %*) ou les indemnités des élus de la majorité (+57 %*) entre autres (pour rappel, les élu(e)s d'opposition sont bénévoles).

Sommes-nous en conformité avec la loi ?

Cette situation financière apocalyptique n'empêche pas M. le Maire de lancer un concours d'architecte :

La réhabilitation et l'extension du **complexe sportif Langenargen** pour un budget prévisionnel de 10,19 millions d'euros!

Ce concours d'architectes (93 000 euros hors taxes) est totalement inutile, car la commune ne pourra jamais financer ce complexe sportif et M. Dintilhac et ses adjoints le savent parfaitement à tel point que la construction est annoncée, mais « oubliée » dans l'addition des investissements.

Il dépense sans compter et fausse volontairement les documents financiers afin de masquer les besoins réels d'endettement. En refusant, malgré notre demande, de calculer l'impact de ces investissements sur les dépenses de fonctionnement, met-il la commune en infraction à la loi (art. D1611-35 du Code Général des Collectivités Territoriales) ?

Conclusion :

Nous sommes pour les projets, mais contre l'exagération des coûts offerts aux fournisseurs (prix au m² supérieur de 2 à 3 fois la moyenne nationale), l'incompétence de gestion des priorités et des finances de la commune.

Nous demandons depuis plusieurs années, avec insistance, le grand livre comptable qui permettrait de comprendre comment les dépenses de la mairie ont réduit à néant les efforts de prudence budgétaire des mandatures précédentes, mais M. le Maire n'a toujours pas donné suite à cette demande légitime. Qu'a-t-il à cacher ?

Nous avons été informés que plusieurs recours ont été déposés au tribunal administratif de Melun pour dénoncer des irrégularités dans cette gabegie : pourquoi la mairie ne nous a-t-elle pas mis au courant ?

Pourquoi les élus de la majorité ne réagissent-ils pas alors qu'ils connaissent parfaitement la situation ? Manque de courage ou incompétence ?

(* comparaison comptabilité Bois-le-Roi 2018-2023)

Pour soutenir notre position et montrer que vous n'êtes pas d'accord avec la politique du maire, nous vous invitons à vous exprimer sur le sujet par courriel : contact@reblr.fr

Vous pouvez également nous poser toutes questions sur la commune et l'agglomération, nous ferons notre possible pour répondre dans les plus brefs délais.

Nous publions également des sujets d'actualité sur le compte Facebook <https://www.facebook.com/ReussirEnsembleabl/> et sur notre site internet <https://reblr.fr/>